

UNITED NATIONS  NATIONS UNIESPOSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N. Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE. C.N.24.1989.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

CONVENTION DOUANIERE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL  
DE MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR  
(CONVENTION TIR)

CONCLUE A GENEVE LE 14 NOVEMBRE 1975

ENTREE EN VIGUEUR D'AMENDEMENTS CONCERNANT  
L'ARTICLE 18 ET L'ANNEXE 1

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, et en référence à la notification dépositaire C.N.341.1987.TREATIES-5 du 23 février 1987 (et au rectificatif sous couvert de la notification dépositaire C.N.41.1988.TREATIES-1 du 13 mai 1988), par laquelle ont été transmis, entre autres choses, les textes anglais, français et russe, d'une proposition d'amendements visant l'article 18 et l'annexe 1 de la Convention susmentionnée, communique :

Aucune des Parties contractantes à la Convention n'ayant formulé avant le 23 février 1989, d'objection aux amendements en question, ceux-ci conformément à la décision du Comité de gestion, prise lors de sa dixième session tenue à Genève du 18 au 20 novembre 1987, entreront en vigueur le 23 mai 1989.

Le 3 avril 1989

CB

A l'attention des services des traités des ministères des affaires étrangères et des organisations internationales intéressées

39 MEMBER STATES plus 5 NON-MEMBERS

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA  
ALGERIA  
ARGENTINA  
BELGIUM  
BENIN  
BURKINA FASO  
BURUNDI  
CAMEROON  
CAPE VERDE  
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC  
CHAD  
COMOROS  
CONGO  
COTE D'IVOIRE  
DEMOCRATIC KAMPUCHEA  
DJIBOUTI  
EQUATORIAL GUINEA  
FRANCE  
GABON  
GUINEA  
GUINEA-BISSAU  
HAITI  
ITALY  
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC

LEBANON  
LUXEMBOURG  
MADAGASCAR  
MALI  
MAURITANIA  
MOROCCO  
NIGER  
PARAGUAY  
ROMANIA  
RWANDA  
SAO TOME AND PRINCIPE  
SENEGAL  
TOGO  
TUNISIA  
ZAIRE

NON-MEMBER STATES

HOLY SEE  
LIECHTENSTEIN  
MONACO  
SAN MARINO  
SWITZERLAND

INFORMATION COPY SENT TO:

ALSO SENT TO: